

APPEL A MANIFESTATION  
D'INTERET

Garage des Carmélites : Pour  
un garage sécurisé vélo

La Mairie du 1er arrondissement dispose, par la délibération du 31 mai 1999, dans son patrimoine d'équipement de proximité un garage de 46 m<sup>2</sup> situé en bas de la montée des Carmélites dans le 1er arrondissement.

Jusqu'en avril 2022 ce garage couvert et fermé permettant d'accueillir un véhicule, était utilisé par la gardienne logée. Des travaux d'aménagement réalisés en 2022 ont transformé l'espace à proximité du garage en piéton, le rendant impropre à son usage.

La Mairie du 1er arrondissement souhaiterait que cet espace serve de garage à vélo fermé et sécurisé. En effet la Métropole de Lyon a identifié un besoin très fort dans le premier arrondissement. Néanmoins au regard de sa petite taille l'espace n'entre pas dans le projet garage à vélo de la Métropole.

La Mairie du 1er arrondissement souhaite donc faire un appel à manifestation d'intérêt pour mettre à disposition cet espace pour qu'une association ou une entreprise le mette à disposition des usagers intéressés (gratuitement ou non).

Avec cet appel à projets, il s'agit aussi, pour la Mairie du 1er arrondissement, de valoriser au mieux son domaine public.

## 1. Le local à attribuer

---

### 1.1. Description

#### 1.1.1. Garage

Le local dispose d'un accès direct et indépendant sur la place des Carmélites (69001), et se compose d'un espace unique de 46 m<sup>2</sup> au sol. Il s'agit d'une zone piétonne, équipée d'une station Vélo'v et à proximité d'un arrêt de bus (C13n C18, S6)

Il est couvert - toiture refaite en 2022.

Il n'est pas connecté au réseau électrique.

#### 1.1.2 A proximité

Accolés au garage il y a un transformateur électrique et un mur mitoyen. Le preneur n'a pas de droit sur ces équipements et ne devra pas leur nuire. Ainsi aucun trou ne pourra être percé dans le mur mitoyen. Il est interdit de creuser en raison d'une ceinture équipotentielle de 1 mètre autour du bâti et si des travaux s'avèrent nécessaires, une DT/DICT sera nécessaire en amont.

### 1.2 Conditions d'occupation

Les locaux seront mis à disposition de l'occupant sous le régime des occupations privatives temporaires du domaine public, à occuper à titre précaire et révoquant par le biais d'une **convention d'une durée d'un an reconductible deux fois**.

Au cours de l'exécution de la convention, l'occupant pourra également réaliser à ses frais exclusifs, pour l'exercice de son activité, des travaux de restauration, de réparation ou de modification quelconque pour adapter le site à son activité. La réalisation de tels travaux devra toujours faire l'objet d'un accord préalable écrit de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et des services techniques compétents.

Les charges de fluides seront payées directement par l'occupant qui souscrira ses propres contrats auprès des fournisseurs de son choix mais répondant de préférence aux critères d'énergies renouvelables.

La mise à disposition des locaux s'effectue par principe contre le paiement d'une redevance de 20 euros mensuels. L'autorisation d'occupation peut être délivrée gratuitement à titre dérogatoire lorsqu'elle est attribuée aux associations à but non lucratif qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général.

A titre d'information, la valeur locative annuelle du local correspondant à cette mise à disposition est évaluée à 1800 euros par an.

### 1.3 Plan de situation



## 2. Conditions de candidature

---

### 2.1 Bénéficiaires

Peuvent être éligibles les associations, les groupements constitués, les coopératives, ou autres types de structures s'inscrivant dans une démarche d'économie sociale et solidaire, ainsi que les entreprises privées.

### 2.2 Projets éligibles

Il doit s'agir d'un projet permettant l'accès à un garage sécurisé pour les vélos. Les frais de fonctionnement nécessaires à l'activité seront pris en charge par le preneur. Le preneur prendra notamment à sa charge les frais de sécurisation, relation usager, badges et de fluides. En ce qui concerne les investissements selon les cas ils pourront être pris en charge par la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement ou le preneur. Le candidat devra mettre en avant dans sa réponse les dépenses d'investissement qu'il souhaiterait voir supporter par la Mairie du 1<sup>er</sup>, à titre d'exemple des supports-vélos, ranges-vélos, le dispositif de fermeture du garage... Le candidat devra préciser le mode de fermeture de la porte du garage, l'accès aux piétons dans le garage et le mode d'éclairage du garage (contrainte il n'y a pas d'électricité). Il en sera tenu compte dans l'analyse de l'offre.

### 2.3 Modalité de réponse à l'appel

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations décrites ci-après. En complément, les candidats sont invités à transmettre toutes pièces complémentaires qu'ils jugeront utiles.

**La date limite pour envoyer le dossier est fixée au 30/07/2023 (12H00) pouvant être prolongé automatiquement au 30/09/2023 (12H00) en cas d'absence de réponse à cette date.**

**La mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement propose une visite des lieux afin de faciliter la réponse à l'appel à projet.**

Prendre rendez-vous à l'adresse suivante :

**Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement**

2, place Sathonay

69001 Lyon

ou par email : [appelaprojet@mairie-lyon.fr](mailto:appelaprojet@mairie-lyon.fr)

### 3. Processus de sélection et examen des dossiers

---

La réception et l'analyse des dossiers est assurée par un jury composé des membres de la commission mixte paritaire.

La Mairie du 1<sup>er</sup> pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidat.e.s afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile et se réserve la faculté de demander toute pièce qui lui semblera nécessaire pour l'instruction du dossier.

La Mairie du 1<sup>er</sup> se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des projets examinés sur la base d'une pré-analyse des propositions remises.

Aucune indemnisation ne sera versée aux porteurs de projet, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Afin de permettre aux porteurs de projet, d'avoir une vision la plus éclairée, la mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement organisera des visites du site à compter du 22 mai 2023.

Dans une première phase, les dossiers sont examinés afin de valider leur éligibilité et procéder à une présélection. Le choix du candidat à l'issue d'une ou plusieurs auditions, s'effectuera par courrier transmis par voie postale.

### 4. Contenu du projet et critères du choix

---

**Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :**

- 1) Projet technique permettant d'assurer l'accès au plus grand nombre de vélo (en cas de triporteur ils seront comptabilisés comme 2 vélos) ;
- 2) Projet technique permettant d'assurer la sécurité des vélos et l'accès aux usagers
- 3) Projet technique exprimant un mode de gestion précis (horaires, service usager, gestion des abonnements, des badges etc.) ;
- 4) Public visé : assurer le caractère public du service et l'accessibilité sans interruption
- 5) Si l'activité n'est pas gratuite, une politique tarifaire abordable pour le plus grand nombre sera appréciée ;
- 6) Projet d'animation participant à la vie de l'arrondissement et au-delà dans un ou plusieurs secteurs suivants : solidarité, insertion, transition écologique, lien intergénérationnel, engagement, vivre-ensemble, bien-être et santé ;
- 7) Projet technique nécessitant le moins d'investissement à la charge de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement ;
- 8) Activités compatibles avec la configuration du lieu, respectant le voisinage et n'engendrant aucune nuisance.

**Le document à remettre, par chaque association candidate, comprendra donc :**

- le présent dossier de candidature
- une note méthodologique rédigée permettant au jury d'apprécier son projet (la bonne complétude du dossier de candidature étant suffisante) ;
- un budget prévisionnel mettant notamment en avant les tarifs envisagés et les investissements que le candidat souhaiterait mettre à la charge de la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement (la bonne complétude du dossier de candidature étant suffisante);
- toutes autres pièces, sur tous supports, que les candidats jugeront utiles (CV, plaquettes de présentation, exemples de prestations similaires etc.).

La Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement pourra demander des compléments d'information dès lors que les informations fournies lui semblent incomplètes.

#### **4. Modalités de suivi**

---

L'adjoint à la Ville apaisée assurera aux côtés des services de la Mairie du 1<sup>er</sup>, le suivi de l'implantation et du développement du lauréat sélectionné grâce à la convention d'objectifs et de moyens qui sera rédigée à cet effet.

**LISTES DES PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT  
AU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Pour les associations	Pour les entreprises
<input type="checkbox"/> Documents de présentation de la structure et des personnes qui la composent (plaquette de présentation si vous en avez une, liste du CA et du bureau, CV des porteurs de projet...)	<input type="checkbox"/> Documents de présentation de la structure et des personnes qui la composent (plaquette de présentation si vous en avez une, liste des dirigeants actuels de la structure, CV des porteurs de projet...)
<input type="checkbox"/> Statuts de l'association	<input type="checkbox"/> Statuts de la société
<input type="checkbox"/> Photocopie du récépissé de déclaration officielle en Préfecture	<input type="checkbox"/> K bis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées
<input type="checkbox"/> Photocopie de la publication au Journal Officiel	
<input type="checkbox"/> Rapport d'activité de l'année précédent (sauf pour les associations qui existent depuis moins d'un an)	<input type="checkbox"/> Bilans et comptes de résultats des trois dernières années (sauf pour les entreprises ou coopératives qui existent depuis moins de trois ans).
<input type="checkbox"/> Si votre projet a bénéficié d'un accompagnement, joindre une évaluation de votre projet du point de vue de cette structure	<input type="checkbox"/> Si votre projet a bénéficié d'un accompagnement, joindre une évaluation de votre projet du point de vue de cette structure

**DOSSIER DE CANDIDATURE 2023**  
**GARAGE A VELO DES CARMELITES - PLACE DES CARMELITES**

**1 PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET**

NOM OU RAISON SOCIALE :

.....

DOMAINE D'ACTIVITE :

.....

COORDONNEES DU SIEGE SOCIAL:

ADRESSE : ....

TELEPHONE :

FAX : .

EMAIL :

SITE INTERNET : .....

N° SIRET : .....

CODE APE / NAF : .....

FORME JURIDIQUE :

- ASSOCIATION LOI 1901  
 EN COURS DE CREATION

- ENTREPRISE  
 AUTRE, PRECISEZ : .....

DATE DE CREATION DE LA STRUCTURE :

.....

NOMBRE DE SALARIES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN : .....

DONT EMPLOIS AIDES : .....

PRECISEZ (NOMBRE D'EMPLOIS JEUNES, DE CES, ETC....) : .....

NOMBRE DE BENEVOLES : .....

NOMBRE D'ADHERENTS : .....

VOTRE STRUCTURE EST-ELLE ADHERENTE A UN RESEAU ?

- OUI, LEQUEL ?  
 NON

AVEZ-VOUS BENEFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR MONTER VOTRE PROJET ?

- OUI, PAR QUI ?  
 NON

Adresse du lieu d'activité (si différent du siège social) :

.....

ADRESSE : ...

TELEPHONE :

FAX : .

NOM, PRENOM, FONCTION ET COORDONNEES (ADRESSE, TEL, EMAIL) DU RESPONSABLE LEGAL :

.....

.....

.....



NOM, PRENOM, TELEPHONE, EMAIL DU RESPONSABLE DU PROJET (SI DIFFERENT DU RESPONSABLE LEGAL) :

.....  
.....  
.....

AVEZ-VOUS UN (DES) AGREMENT(S) ET / OU UN (DES) LABEL(S), SI OUI, LE(S) QUEL(S) :

.....  
.....  
.....

## **2 DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE**

TITRE DE L'ACTIVITE :

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE

.....  
.....  
.....  
.....

UTILITE SOCIALE DE L'ACTIVITE (PUBLIC VISE, BENEFICIAIRES,...)

.....  
.....  
.....  
.....

## **3 DESCRIPTION DETAILLEE DE L'ACTIVITE**

CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ACTIVITE :

.....  
.....  
.....  
.....

DESCRIPTION DES ETAPES DE DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE, LES INVESTISSEMENTS A REALISER ET LE CALENDRIER PREVISIONNEL DE MISE EN ŒUVRE

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

MOYENS MATERIELS ET HUMAINS (SALARIES, BENEVOLES, LOCAUX, MATERIEL...) MOBILISES POUR LA REALISATION DE L'ACTIVITE

.....  
.....  
.....

.....  
.....  
HORAIRES D'OUVERTURE POUR LA REALISATION DE L'ACTIVITE

.....  
.....  
ANIMATION LOCALE EN LIEN AVEC LA REALISATION DE L'ACTIVITE (S'IL Y EN A)

.....  
.....  
PARTENARIATS PUBLICS OU PRIVES ENVISAGES POUR LA REALISATION DE L'ACTIVITE (S'IL Y EN A)

.....  
.....  
RESULTATS ATTENDUS (DECRIVEZ LES RESULTATS QUE VOUS ATTENDEZ EN TERMES D'EMPLOI, L'EFFET ESCOMPTE DE VOTRE ACTION SUR LES BENEFICIAIRES)

.....  
.....  
**4 PLAN DE FINANCEMENT**

Vous présenterez un budget prévisionnel correspondant à l'année de fonctionnement de votre structure après installation dans les locaux et la répartition des dépenses (notamment répartition entre celles supportées par la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement et par vous)

.....  
.....  
.....  
.....